

COMMUNAUTE de COMMUNES du SUD ARTOIS

PROCES VERBAL de la REUNION du 11 juillet 2016.



L'an deux mil seize, le onze juillet à neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à la Mairie de BAPAUME, Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 04 Juillet 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. MEGRET – D. LEVESQUE – C. DUMORTIER – M. BONIFACE – J. LE CERF – V. THIEBAUT – V. HERMANT – G. WATSON – V. CERF – F. LETURCQ – M. GORGUET – M. LEFEBVRE – N. CARON – F. DEHON -

MM. B. DE REU – L. GABRELLE - E. LEFEBVRE – J. MAURER – Ph. GORGUET – B. BRONNIART – B. CAILLE – Ch. TABARY – P. VISENTIN – J.-N. MENAGE – F. SELLIER – M. REBOUT – E. BURDIAC - H. COPIN – B. DUVERGE – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – D. BASSEUX – B. HIEZ – G. TRANNIN – M. LALISSE – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – J.-L. CANDAT -

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE
M. E. BURDIAC, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION
Mme N. CARON, absente et excusée, a été suppléée par M. G. LAMBLIN -

Avant de débiter cette réunion communautaire, Monsieur COTTEL fait part aux conseillers communautaires présents de sa tristesse suite à l'annonce du décès brutal de Monsieur Denis GROSSEMY, Maire de Puisieux ce samedi 9 juillet matin.

Monsieur COTTEL indique qu'il avait encore croisé Monsieur GROSSEMY la veille au soir.

Monsieur COTTEL évoque la personnalité attachante de Monsieur GROSSEMY et propose au conseil de respecter une minute de silence en sa mémoire.

1°) Urgence de la réunion communautaire du 11 juillet 2016.

Monsieur COTTEL expose au conseil communautaire l'urgence de la convocation du conseil ce jour entraînant un délai de convocation abrégé.

Monsieur COTTEL précise que le conseil communautaire est appelé conformément aux dispositions de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales à se prononcer sur l'urgence de la convocation sans pour autant que ce délai de convocation puisse être inférieur à un jour franc.

Monsieur COTTEL détaille les raisons de la convocation du conseil communautaire dans un délai très court en rappelant la nécessité de confirmer la position de l'intercommunalité par rapport au projet de construction du site Advitam pour lequel une réunion publique avec le commissaire

enquêteur est programmée le mercredi 13 juillet 2016 à Bapaume dans les locaux de la coopérative UNEAL et la nécessité de délibérer sur le programme d'actions présenté dans le cadre de la seconde enveloppe TEPCV pour laquelle le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable a confirmé l'éligibilité de l'intercommunalité. La validation de cette enveloppe est obligatoire par les services de l'Etat pour permettre l'engagement des actions.

Monsieur COTTEL indique que le quorum devant être atteint pour pouvoir délibérer, il fallait conserver un délai suffisant avant la réunion publique pour pouvoir convoquer à nouveau le conseil communautaire dans l'éventualité d'un quorum non atteint ce jour renforçant de ce fait l'urgence de ce conseil.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur COTTEL et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver l'urgence de l'ordre du jour et de la convocation de ce conseil communautaire.

2°) Service Développement Economique

Avis sur le projet ADVITAM situé sur la commune d'Avesnes-les- Bapaume.

Monsieur COTTEL rappelle au conseil communautaire le projet de la coopérative agricole UNEAL de regrouper le silo de collecte de céréales de Bapaume et le silo de semences d'Achiet le Grand sur un même site situé dans un contexte moins urbanisé que les deux sites actuels permettant de réduire les nuisances de ces activités par rapport aux riverains et permettant d'utiliser à pleine capacité les sites.

Ce projet a été initié par la coopérative à partir de l'exercice 2014.

Monsieur COTTEL évoque également la recherche de terrain propice à cette implantation et précise que le service économique de la Communauté Urbaine d'Arras avait proposé des terrains pour accueillir cette nouvelle unité sur la zone d'Actiparc.

Monsieur COTTEL souligne la mobilisation du territoire pour maintenir ce site agro-alimentaire sur le territoire de l'intercommunalité compte tenu de la zone de collecte de céréales qui se trouve en grande partie sur le territoire de notre intercommunalité comme pour le silo de semences puisque nombre d'agriculteurs du territoire et des territoires voisins du département de la Somme sont en contrat avec le silo de semences en tant que producteurs de semences.

Monsieur COTTEL rappelle également les démarches entreprises pour trouver un site capable d'accueillir cette nouvelle unité de collecte de céréales et de fabrication de semences certifiées et les modifications apportées à la carte communale de la commune d'Avesnes les Bapaume pour permettre l'implantation de ce site.

Monsieur COTTEL indique que les problèmes de terrains se sont réglés il y a très peu de temps grâce à la bonne volonté de certains agriculteurs du territoire qui ont facilité les transactions avec la Safer Flandre Artois en acceptant de mettre à disposition des terres agricoles permettant d'envisager des échanges de terres avec l'un des agriculteurs concernés par l'emprise.

Monsieur COTTEL rappelle également au Conseil de Communauté le rôle de l'intercommunalité du Sud Artois dans le soutien et le développement de l'activité économique visant à maintenir et à créer des emplois.

Monsieur COTTEL rappelle également l'importance que revêt pour le territoire l'activité agro-alimentaire et agro-industrielle. Le groupe Advitam prévoit la construction d'un site de collecte de produits agro-alimentaires qui sera géré par la coopérative UNEAL et un site de production de semences qui sera géré par la S.A Belloy Semences.

Monsieur COTTEL détaille le projet de construction d'un **site de collecte de produits agro-alimentaires** piloté par la coopérative UNEAL qui prévoit de regrouper les activités suivantes :

- Stockage de céréales
- Stockage d'engrais solides à base de nitrate d'ammonium

- Stockage et distribution d'engrais liquides
- Stockage de produits phytosanitaires
- Stockage de produits d'approvisionnement

Monsieur COTTEL détaille le projet de **site de production de semences** piloté par la S.A Belloy Semences qui se caractérise par l'exploitation des activités principales suivantes :

- Stockage de produits bruts (céréales)
- Fabrication de semences
- Stockage de produits agro-pharmaceutiques
- Stockage de produits finis (semences)

Ces activités sont complétées par des activités en soutien, parmi lesquelles : stockage de palettes, stockage de conditionnements (sacs, film plastiques), conditionnement des produits finis pour expédition, picking...

Monsieur COTTEL indique que ces deux projets ont pour objectif de désenclaver des structures existantes aujourd'hui situées dans le centre-ville de Bapaume, d'Achiet-le-Grand et d'Estrées St Denis dans l'Oise. Ces constructions permettront également de moderniser les processus de fabrication et de transformation. Ces deux sites de production représentent vingt emplois permanents qui seront tenus par les employés qui travaillent actuellement sur les trois sites et qui seront relocalisés à Avesnes-les-Bapaume.

Monsieur COTTEL rappelle l'intérêt d'un tel projet sur le territoire intercommunal. L'agriculture représentant un fort vecteur d'emploi et étant la caractéristique principale du territoire, l'implantation d'un tel projet ne peut que conforter et amener des améliorations en termes d'emploi et de production.

L'activité reste sujette à des variations de trafic conséquentes compte tenu de la saisonnalité des activités de collecte de céréales et de livraison des semences. Le trafic moyen représente environ 40 véhicules/jour, soit environ 1,0 % du trafic journalier de la D929. Des trafics de pointe sont évalués à 200 véhicules/jour (soit 5,3 % du trafic journalier de la D929) pendant la période de moisson. Les accès au site ont été étudiés avec les services départementaux afin de sécuriser au maximum les entrées/sorties de véhicules.

Monsieur COTTEL rappelle à cet effet la délibération 2015-059 du 11 juin 2015 actant le principe de prise en charge des travaux de désenclavement du site par rapport à l'accès du site par le RD 929. Des procédures de consultation sont en cours pour les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux.

Monsieur COTTEL évoque ensuite la réunion de présentation du projet effectuée en Préfecture à Arras devant l'ensemble des services de l'Etat en juin 2016 et qui a permis de comprendre à la fois les enjeux économiques et les différents impacts du projet sur les milieux naturels. Ces impacts restent faibles.

Monsieur COTTEL précise qu'une enquête publique est en cours et qu'à l'issue de celle-ci, le commissaire enquêteur rendra son avis sur le projet. Plusieurs voix s'élèvent sur les impacts de cette installation par rapport aux contraintes de l'activité (prolifération de nuisibles, poussière, dangerosité du site par rapport au trafic routier généré par le site pendant la période d'affluence liée à la moisson...)

Monsieur DELEPLACE attire l'attention du conseil communautaire sur l'augmentation du trafic agricole dans la traversée de sa commune et plus particulièrement sur la voie communale de Grevillers qui débouche sur le RD 929 devant le site pendant la période de moisson. Monsieur DELEPLACE rappelle le caractère accidentogène de ce secteur et notamment du carrefour du RD 929 avec le chemin de Grevillers. Des travaux d'amélioration ont été réalisés mais sont loin de sécuriser ce carrefour.

Monsieur DELEPLACE préconise la réalisation d'un éclairage public de ce carrefour permettant d'apporter un élément de sécurité supplémentaire au moment de la période de moisson puisqu'une grande partie de la collecte se déroule et se poursuit une bonne partie de la nuit.

Monsieur DOBOEUF s'inquiète des volumes de terres qui risquent d'être enlevées dans la phase chantier alors que les travaux de viabilisation envisagés par l'intercommunalité ne sont pas encore réalisés.

Monsieur COTTEL propose de mettre en place un groupe de travail pour réfléchir aux questions de sécurité.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur COTTEL et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'émettre un avis favorable à l'implantation et la construction des projets de site de collecte de produits agro-alimentaires et de site de production de semences, de confirmer la prise en compte par l'intercommunalité du confortement des accès au site depuis le RD 929 en gérant les flux de véhicules dans un système en sens unique des entrées et des sorties des deux sites industriels, d'autoriser Monsieur le Président à porter à la connaissance de monsieur le Commissaire enquêteur la position de l'intercommunalité sur ce projet.

3°) Fonds de financement de la transition énergétique.

AVENANT N°2 à la Convention particulière d'appui financier entre le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer et la Communauté de Communes du Sud Artois.

Monsieur COTTEL rappelle au Conseil de Communauté la démarche initiée par l'intercommunalité pour s'inscrire dans le dispositif de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte mis en œuvre par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

Monsieur COTTEL précise que l'intercommunalité du Sud Artois a répondu à l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » et en a été déclarée lauréate de cette démarche le 9 avril 2015 au même titre que 140 autres territoires.

A ce titre, l'intercommunalité a bénéficié d'un appui financier spécifique de l'Etat à hauteur de 500.000 € pour engager des actions visant à limiter la consommation énergétique territoriale et à développer la production et la consommation d'énergies alternatives aux énergies fossiles. Ces actions sont éligibles au fonds de soutien à hauteur de 80%.

Monsieur COTTEL rappelle que plusieurs de ces actions sont engagées notamment l'opération de rénovation de l'éclairage public dans 32 communes de l'intercommunalité, l'opération de thermographie aérienne, l'opération de sensibilisation réalisé par l'association Artois Ressourcerie Insertion dans le cadre des animations TAP.

Monsieur COTTEL donne lecture du courrier reçu le 6 mai dernier de la part de Madame la Ministre de l'Environnement informant l'intercommunalité du lancement de la 2^{ème} phase de ce projet de « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

Cette deuxième phase se traduit par un nouveau soutien financier de l'Etat d'un montant de 1 500 000 € maximum pour la mise en œuvre d'un nouveau programme d'actions « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » et qui s'ajoute à la première subvention de 500 000 € déjà attribuée à l'intercommunalité du Sud Artois.

Pour bénéficier de ce soutien, il apparaît nécessaire de signer un avenant N°2 à la convention particulière d'appui financier qui a été signée le 9 septembre 2015. Cet avenant précise les nouvelles actions portées par l'intercommunalité du Sud Artois qui sont finançables dans le cadre du fonds de soutien de la transition énergétique.

Monsieur COTTEL détaille les nouvelles actions envisagées dans l'annexe 2 de la convention initiale qui sera modifiée en conséquence. Il s'agit des actions suivantes :

- Accompagner les collectivités dans la réhabilitation de leur patrimoine bâti,
- Réalisation d'un inventaire complet sur les bâtiments publics communaux et intercommunaux
- Réalisation d'audits énergétiques et thermiques sur les bâtiments publics communaux et intercommunaux,
- Réalisation et financement de 150 audits énergétiques et environnementaux chez les propriétaires occupants de logements privés sur le territoire de la CCSA,
- Salon de l'habitat,
- Actions de sensibilisation et d'information des particuliers, édition et diffusion de documents pédagogiques,
- Couverture en photos thermiques des maisons et bâtiments des 6 communes qui vont rejoindre l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2017,
- Programme de modernisation des équipements d'éclairage public sur les 6 communes qui vont rejoindre l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2017,
- Projets qualitatifs, expérimentaux ou démonstratifs favorisant le développement de la Trame Verte et Bleue et de la biodiversité (plantations, boisements, travaux de restauration et de gestion des milieux naturels),
- Fonds de soutien aux initiatives et travaux des communes sur le thème du "zéro phyto"
- Actions de formation des acteurs pour l'entretien écologique des espaces (gestion différenciée, zéro phyto...),
- Réaménagement d'une Zone d'Activités à Bapaume avec création de voie douce, de noues et de nombreuses plantations,
- Création d'une Zone d'Activités à Bapaume avec des équipements favorisant le développement de la Trame Verte et Bleue et de la biodiversité,
- Sensibilisation aux problèmes environnementaux dans le cadre des activités périscolaires
- Abeille utile,
- Réalisation d'une étude programmatique et création de scénarii de développement de la mobilité alternative,
- Acquisition de 3 véhicules utilitaires électriques
- Actions collectives en faveur d'une mobilité alternative à la voiture individuelle (plan vélo, pédibus...),
- Étude de planification Énergétique,
- Plan communication.

Monsieur BOUQUILLON s'interroge sur la pertinence du chiffre de 700 000 € fléché sur le volet rénovation des bâtiments publics. Monsieur BOUQUILLON propose de mener un recensement des bâtiments publics qui pourraient bénéficier de ce programme de travaux concernant la réduction de la consommation énergétique.

Monsieur HOUBART indique que la subvention TEPCV ne s'inscrit pas sur l'ensemble du programme de travaux mais sur le surcoût généré par les travaux initiés par les communes pour arriver à atteindre la cible BBC Rénov. Le dossier de travaux devra être arrêté sur les conclusions d'un audit énergétique.

Monsieur COTTEL souligne la nécessité d'envisager pour chaque projet un parcours intégré permettant de valoriser un parcours intégré de travaux. Monsieur COTTEL propose d'engager rapidement une consultation pour permettre de retenir un ou deux cabinets capables de conduire des audits sur les bâtiments communaux et sur les maisons particulières.

Monsieur LORENT souhaite savoir s'il existe un cadre précis permettant aux communes de déposer un dossier de demande de subvention pour un projet de rénovation d'un bâtiment public.

Monsieur COTTEL évoque également la tenue d'un salon de l'habitat permettant de fournir à chaque habitant du territoire le résultat de la thermographie aérienne réalisée dans le cadre de la première enveloppe.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur COTTEL et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser Monsieur le président ou son représentant à signer l'avenant N°2 à la convention particulière d'appui financier

entre le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer et l'Intercommunalité du Sud Artois, signée le 9 septembre 2015 et valable pour toutes actions qui connaîtront un démarrage effectif jusqu'au 31 décembre 2017 et d'autoriser Monsieur le président ou son représentant à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 15.